



Quetigny, le 21 septembre 2018

Liberté Egalité Fraternité

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du 18 septembre 2018**

Etaient présents : MM. R. DETANG, J.M. VALLET, Mme C. GOZZI, Mr M. JELLAL, Mme I. PASTEUR, MM. M. LUCHIN, P. SCHMITT, Mme S. MUTIN, Mr S. BENNIS, Mmes A. ADOM, P. BONNEAU, MM. V. GNAHOUROU, P. CARRION, D. REUET, Mme E. DUPAQUIER, Mr A.D. DIOUF, Mme D. PAWELEC, MM. D. SERGENT, S. KENCKER, Mme M. GRENIER, MM. D. SIMONCINI, P. ABECASSIS.

Etaient excusés : Mme O. LOURS (pouvoir à I. PASTEUR), Mr M. BACHELARD (pouvoir à R. DETANG), Mmes K. BOUZIANE (pouvoir à P. BONNEAU), L. CHAMPION (pouvoir à M. LUCHIN), C. METTETAL, MM. J. EL BAKKOUCHI (pouvoir à A.D. DIOUF), D. THIEULEUX.

Secrétaire de séance : Moulay JELLAL

22 présents – 27 votants

DIRECTION GENERALE

- 1 - Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2018
- 2 - Présentation du Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) de la Bibliothèque

Affaires juridiques et immobilières

- 3 - Vente parcelles du domaine privé communal – parcelles AH 147, AH 195, AH 150, 7-9 rue des Artisans
- 4 - Nouvelle réglementation européenne sur les données personnelles (RGPD) – Désignation d'un délégué à la protection des données

POLE RESSOURCES

Finances

- 5 - Créances éteintes
- 6 - Approbation du projet « portage de référent PLIE 2018 » - Demande de subvention au Fonds Social Européen (FSE) – Versement d'une subvention annuelle au GIP Creativ
- 7 - Demande de subvention à la DRAC – Extension des horaires de la bibliothèque

Ressources Humaines

- 8 - Modification du tableau des emplois
- 9 - Action sociale de la collectivité – contractualisation pour l'année 2018 avec le Comité d'Action Sociale (CAS) des collectivités territoriales de l'agglomération dijonnaise et des organismes affiliés

POLE POPULATION

Actions éducatives

- 10 - Convention 2018 Programme de Réussite Educative

Action culturelle

- 11 - Convention partenariale avec le collège – Mise à disposition de personnel
- 12 - Convention partenariale avec l'Office Culturel Chevignois – ensemble à vent
- 13 - Convention partenariale avec l'Office Culturel Chevignois – ensemble de saxophones
- 14 - Convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux – association Makussa
- 15 - Convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux – ensemble Thoinot Arbeau

INFORMATIONS DU MAIRE

- Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales :
 - ♦ Marchés à Procédure Adaptée signés depuis le 26/06/2018
- Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public en matière d'élimination des déchets
- Compte rendu annuel de concession gaz naturel 2017

DIRECTION GENERALE

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2018

Décision :

1 voix contre : P. ABECASSIS

26 voix pour : R. DETANG, JM. VALLET, C. GOZZI, M. JELLAL, I. PASTEUR, M. LUCHIN, P. SCHMITT, S. MUTIN, S. BENNIS, A. ADOM, P. BONNEAU, V. GNAHOUROU, P. CARRION, D. REUET, E. DUPAQUIER, A.D. DIOUF, D. PAWELEC, D. SERGENT, S. KENCKER, M. GRENIER, D. SIMONCINI, O. LOURS, M. BACHELARD, K. BOUZIANE, L. CHAMPION, J. EL BAKKOUCHI.

2. PRESENTATION DU PROJET CULTUREL, SCIENTIFIQUE, EDUCATIF ET SOCIAL (PCSES) DE LA BIBLIOTHEQUE

Rapporteur : Sandrine MUTIN, Adjointe déléguée à l'Action Culturelle

Décision : Unanimité

La construction d'une médiathèque 3^{ème} lieu est un des grands projets de la Collectivité et porte l'ambition de Quetigny dans le domaine culturel.

Afin d'accompagner cette réalisation, un Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social a été élaboré. Le PCSES décrit les orientations d'un établissement sur un moyen terme (5 ans). Il est nécessaire dans les dossiers de demande de subvention.

La Bibliothèque Municipale de Quetigny a travaillé sur le PCSES avec Amandine Jacquet, consultante spécialiste des médiathèques 3^{ème} lieu, et le document final a été rédigé. Construit à partir des axes politiques prioritaires organisés autour du lien social, de l'égalité des chances, de l'environnement et du patrimoine, il comporte trois notions :

- l'accès et la médiation de la culture et des arts
- le numérique (notamment pour réduire la fracture numérique)
- la prédominance de la dimension collective sur l'individuel.

Le Conseil Municipal approuve ce document et les orientations qu'il contient, et autorise le Maire à engager toutes démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

AFFAIRES JURIDIQUES ET IMMOBILIERES

3. VENTE PARCELLES DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL – PARCELLES AH 147, AH 195, AH 150, 7-9 RUE DES ARTISANS

Rapporteur : J.M. VALLET, Premier Adjoint délégué au Patrimoine, aux projets urbains et à la tranquillité publique

Décision : Unanimité

La société KHEPHREN conduit un projet de construction de cellules commerciales 7-9 rue des Artisans à Quetigny, et le Conseil Municipal a accepté la cession à cette société des parcelles AH 147, AH 194, AH 195 AH 150, pour un montant de 12 000 euros net vendeur.

Un nouveau redécoupage des parcelles concernées a été accepté :

- AH 147 d'une contenance d'environ 331 m² (renumérotée AH 227)
- AH 195 d'une contenance d'environ 304 m² (renumérotée AH 231)
- AH 150 d'une contenance d'environ 406 m² (renumérotée AH 229)

Et celles-ci ont été évaluées à 16 000 euros par avis des services de France Domaine.

Pour porter cette opération, la société KHEPHREN a constitué avec la société Est Métropoles un véhicule immobilier, la société civile de construction vente dénommée QUETIGNY IMMOBILIER COMMERCIAL.

Le Conseil Municipal accepte la cession des parcelles ci-dessus, pour un montant de 16 000 euros net vendeur, à la SCCV QUETIGNY IMMOBILIER COMMERCIAL substituée à la société KHEPHREN.

4. NOUVELLE REGLEMENTATION EUROPEENNE SUR LES DONNEES PERSONNELLES (RGPD) – DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

Rapporteur : J.M. VALLET, Premier Adjoint délégué au Patrimoine, aux projets urbains et à la tranquillité publique

Décision :

1 abstention : P. ABECASSIS

26 voix pour : R. DETANG, JM. VALLET, C. GOZZI, M. JELLAL, I. PASTEUR, M. LUCHIN, P. SCHMITT, S. MUTIN, S. BENNIS, A. ADOM, P. BONNEAU, V. GNAHOUROU, P. CARRION, D. REUET, E. DUPAQUIER, A.D. DIOUF, D. PAWELEC, D. SERGENT, S. KENCKER, M. GRENIER, D. SIMONCINI, O. LOURS, M. BACHELARD, K. BOUZIANE, L. CHAMPION, J. EL BAKKOUCHI.

Le règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (R.G.P.D. – Règlement Général sur la Protection des Données) s'applique au sein des Etats membres depuis le 25 mai 2018.

Ce texte impose pour toute autorité publique effectuant des traitements de données, la désignation d'un délégué à la protection des données.

Dijon Métropole propose de porter une démarche R.G.P.D. mutualisée avec les communes volontaires, sans participation financière de ces dernières.

Le Conseil Municipal approuve la désignation du Délégué à la protection des données mutualisé proposé par Dijon métropole, comme D.P.D. de la commune.

POLE OPTIMISATION DES RESSOURCES

FINANCES

5. CREANCES ETEINTES

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision : Unanimité

La notion de créance éteinte vise les créances devenues irrécouvrables à la suite d'une décision juridique qui s'impose à la collectivité.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal constate l'irrécouvrabilité d'une créance de 102,08 €, relative à la Taxe Locale sur Publicité Extérieure établie pour l'année 2016.

6. APPROBATION DU PROJET « PORTAGE DE REFERENT PLIE 2018 » - DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION ANNUELLE AU GIP CREATIV

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision : Unanimité

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de l'agglomération dijonnaise est un outil partenarial créé entre les collectivités territoriales de l'agglomération et l'Etat, dont la finalité est de construire une politique d'aide aux personnes en difficulté face à l'emploi.

Désormais porté par le GIP CREATIV, le PLIE est actif dans le périmètre des vingt-quatre communes de Dijon Métropole.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal approuve le projet « Portage de référent PLIE 2018 » et ses modalités de financement prévisionnel. Ainsi la Ville prend en charge un poste de « Référent PLIE » affecté au territoire de Quetigny, en partenariat avec le service PLIE et CREATIV.

Ce projet est éligible à un financement par le Fonds Social Européen à hauteur de 50 % des dépenses, qui s'élèvent à 43 200 €.

Le Conseil Municipal approuve le projet intitulé « Portage de référent PLIE 2018 ».

7. DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC – EXTENSION DES HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE

Rapporteur : Sandrine MUTIN, Adjointe déléguée à l'Action Culturelle

Décision : Unanimité

L'Etat a institué un concours particulier réservé aux bibliothèques dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation. La DRAC peut ainsi concourir aux projets d'extension et d'évolution des horaires d'ouverture des bibliothèques, pour permettre une meilleure fréquentation du public.

Plusieurs catégories de dépenses peuvent être subventionnées à ce titre, en fonctionnement comme en investissement, au taux maximum de 80 % des dépenses éligibles et pendant une durée de 5 ans.

Dans le cadre du Projet Culturel, Scientifique Educatif et Social élaboré pour la future médiathèque, la Ville de Quetigny souhaite mettre en œuvre un projet d'extension progressive des horaires de la bibliothèque à partir de septembre 2018. Les modifications concernent une ouverture sur la pause méridienne, des ouvertures supplémentaires en période scolaire et pendant les vacances scolaires, et une ouverture un dimanche par mois après-midi à compter de septembre 2019.

C'est pourquoi le Conseil Municipal décide de solliciter un co-financement du projet d'extension des horaires par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, au titre du concours particulier réservé aux bibliothèques pour les années 2018 et 2019.

RESSOURCES HUMAINES

8. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : R. DETANG, Maire

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal décide la création, au 1^{er} novembre 2018, d'un poste de bibliothécaire à temps complet - indices bruts : 434 – 810 ; indices majorés : 383 – 664.

9. ACTION SOCIALE DE LA COLLECTIVITE – CONTRACTUALISATION POUR L'ANNEE 2018 AVEC LE COMITE D'ACTION SOCIALE (CAS) DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE ET DES ORGANISMES AFFILIES

Rapporteur : R. DETANG, Maire

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour l'année 2018 l'adhésion au CAS, par la signature d'une convention annuelle. Le montant de la cotisation s'élève à 39 946,97 €, comprenant :

- L'acompte prévisionnel (versé en 2017) pour 33 191,23 € ;
- Le solde (à verser en 2018) pour 6 755,74 €.

PÔLE POPULATION

ACTIONS ÉDUCATIVES

10. CONVENTION 2018 PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

Rapporteur : Moulay JELLAL, Adjoint délégué à l'Action Éducative

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal décide de reconduire le partenariat avec Dijon Métropole par l'établissement d'une convention de coordination PRE pour les années 2018, 2019 et 2020.

Le Programme de Réussite Educative permet d'accompagner les enfants et adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social et culturel favorable. Toutefois, la Ville de Quetigny ne perçoit plus de subventions de l'Etat et finance elle-même ses actions d'intervention auprès des enfants et des familles en difficultés. Pour les années 2018, 2019 et 2020, le coût prévisionnel total réparti entre les communes signataires est de 20 000 €. Après une participation de Dijon Métropole de 12 500 €, le montant pour Quetigny est de 750 euros.

ACTION CULTURELLE

11. CONVENTION PARTENARIALE AVEC LE COLLEGE - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Rapporteur : Sandrine MUTIN, Adjointe à l'Action Culturelle

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal décide de poursuivre, pour l'année scolaire 2018-2019, le dispositif partenarial « Atelier de pratique vocale » avec le collège Jean Rostand. Ce dispositif fait l'objet d'une convention entre la Ville et le Collège définissant les interventions de l'Ecole Municipale de Musique, de Danse et des Arts et du service municipal culturel.

12. CONVENTION PARTENARIALE AVEC L'OFFICE CULTUREL CHEVIGNOIS – ENSEMBLE A VENT

Rapporteur : Sandrine MUTIN, Adjointe à l'Action Culturelle

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention partenariale de collaboration pédagogique entre la Ville de Quetigny et l'Office Culturel Chevignois pour la saison 2018-2019, afin de proposer une pratique collective commune aux élèves instrumentistes à vent de l'Ecole Municipale de Musique de Danse et des Arts de Quetigny et aux élèves de l'Ecole de Musique, de Danse et de Théâtre de Chevigny-Saint-Sauveur.

13. CONVENTION PARTENARIALE AVEC L'OFFICE CULTUREL CHEVIGNOIS - ENSEMBLE DE SAXOPHONES

Rapporteur : Sandrine MUTIN, Adjointe à l'Action Culturelle

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention partenariale de collaboration pédagogique entre la Ville de Quetigny et l'Office Culturel Chevignois pour la saison 2018-2019, afin de proposer une pratique collective commune aux élèves saxophonistes de 2^e cycle de l'Ecole Municipale de Musique de Danse et des Arts de Quetigny et aux élèves de l'Ecole de Musique, de Danse et de Théâtre de Chevigny-Saint-Sauveur.

14. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A TITRE GRACIEUX - ASSOCIATION MAKUSSA

Rapporteur : Sandrine MUTIN, Adjointe à l'Action Culturelle

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal approuve la mise à disposition de locaux de l'Ecole Municipale de Musique, de Danse et des Arts à l'association « Makussa », pour des répétitions régulières au cours de la saison 2018–2019. Cette mise à disposition se fera à titre gracieux. En contrepartie, l'association devra participer à une action culturelle municipale ou au bénéfice des élèves de l'EMMDA.

15. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A TITRE GRACIEUX - ENSEMBLE THOINOT ARBEAU

Rapporteur : Sandrine MUTIN, Adjointe à l'Action Culturelle

Décision : Unanimité

Dans le cadre de l'accueil de pratiques amateurs à l'Ecole Municipale de Musique, de Danse et des Arts, le Conseil Municipal autorise la mise à disposition de locaux à l'Ensemble Thoinot Arbeau afin d'y tenir des répétitions régulières de musique de la renaissance avec un groupe de six personnes pour la saison 2018-2019.

INFORMATIONS DU MAIRE

↪ Compte rendu des diverses décisions prises par Monsieur le Maire de Quetigny dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, en application de la délibération du 9 février 2016 : marchés à procédure adaptée signés depuis le 26 juin 2018.

↪ Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public en matière d'élimination des déchets

↪ Compte-rendu annuel de concession gaz naturel 2017.